

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
(convoqué individuellement par écrit le 10 mai 2019)

**SEANCE DU 20 MAI 2019
À 20 HEURES**

Sous la présidence de M. **Martin PACOU, Maire**

Etaient présents :

Mmes et MM. les Adjointes :

Antoine HERTLING	André AUBELE	Anita WEISHAAR
Jean-Claude NICOL	Sonja MAHOU	

Mmes, MM. les Conseillers Municipaux :

Joëlle CLEMENT	Marlène DREYER	Claire FARQUE
Marie-Claire KELHETTER	Jean-Marc KLEIN	Claude MEIKATT
Ghislaine NOPPER	Anne NOPPER	

Absente excusée : Mme Monique CAESAR

Absents : MM. Eric DROUANT - Lucien GRAUSS – Roman GUERY et Bertrand HOEHN

ORDRE DU JOUR

- Modification de l'ordre du jour – Adjonction d'un point complémentaire
- Décision modificative n° 1/2019
- Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 25 mars 2019
- Délégations permanentes du Maire – Compte-rendu d'informations du 25 mars au 20 mai 2019
- Projet de plan de prévention des risques d'inondation (P.P.R.I.) de la Bruche sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG – Avis du Conseil Municipal
- Projet de crematorium
- Vente de la propriété 3 rue du Soleil
- Levée de servitudes de passage de conduites d'eaux pluviales
- Projet de création d'un crématorium
- Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig – Conseil Communautaire : Fixation du nombre de sièges et répartition entre les communes membres
- SELECT'OM – Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
- Dénomination de voies
- Communications diverses

Monsieur le Maire salue ses collègues et les remercie de leur présence.

20 mai 2019

2019 – 34

OBJET : MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR – ADJONCTION D'UN POINT COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire propose la modification de l'ordre du jour par le rajout du point complémentaire suivant :

- *Décision modificative 1-2019*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents

- ◆ **APPROUVE et DECIDE** en conséquence la modification de l'ordre du jour de la présente séance par l'adjonction du point complémentaire :

- *Décision modificative 1-2019.*

2019 – 35

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1/2019

Le Conseil Municipal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU sa délibération n° 2019-18 du 25 mars 2019 adoptant le budget primitif 2019,

CONSIDERANT que le budget 2019 nécessite des ajustements et adaptations de crédits,

VU le projet de décision modificative n° 1 de l'exercice 2019,

ENTENDU les explications complémentaires de Monsieur le Maire,

DECIDE
à l'unanimité des membres présents

- ◆ D'APPROUVER la décision modificative suivante :

DEPENSES INVESTISSEMENT					
Chapitre	Article	Libellé	BP 2019	DM N° 1	Total
040	45814583	Opérations pour compte de tiers Aménagement entrée terrain rue de la Gare/Avenue de la Concorde	30 000.00	- 30 000.00	0.00
45	4581002	Opérations pour compte de tiers Aménagement entrée terrain rue de la Gare/Avenue de la Concorde	0.00	30 000.00	30 000.00
TOTAL			30 000.00	0.00	30 000.00

RECETTES INVESTISSEMENT					
Chapitre	Article	Libellé	BP 2019	DM N° 1	Total
040	45824583	Opérations pour compte de tiers Aménagement entrée terrain rue de la Gare/Avenue de la Concorde	30 000.00	- 30 000.00	0.00
45	4582002	Opérations pour compte de tiers Aménagement entrée terrain rue de la Gare/Avenue de la Concorde	0.00	30 000.00	30 000.00
TOTAL			30 000.00	0.00	30 000.00

2019 – 36OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2019

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

APPROUVE
à l'unanimité des membres présents

- ◆ le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 25 mars 2019.

2019 – 37OBJET : DELEGATIONS PERMANENTES DU MAIRE – COMPTE RENDU D'INFORMATIONS DU 25 MARS AU 20 MAI 2019

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-23,

20 mai 2019

VU la délibération n° 2014-29 du 10 avril 2014 portant mise en œuvre des délégations du Conseil Municipal au Maire,

P R E N D A C T E

- ◆ du compte-rendu d'informations dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales à l'appui de la note explicative communiquée à l'Assemblée pour la période du 25 mars au 20 mai 2019.

2019 – 38

OBJET : PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION (P.P.R.I.) DE LA BRUCHE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

VU le projet de plan de prévention des risques d'inondation (P.P.R.I.) de la Bruche sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG élaboré par la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin,

ENTENDU les explications de M. le Maire,

D E C I D E

avec 13 voix POUR et une ABSTENTION

- ◆ DE DONNER UN AVIS FAVORABLE au projet de plan de prévention des risques d'inondation (P.P.R.I.) de la Bruche sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG.

2019 – 39

OBJET : PROJET DE CREMATORIUM

Le Conseil Municipal,

VU la nécessité de présenter le projet de délibération relative au choix du mode de gestion du crématorium au Comité Technique du Centre de Gestion avant de délibérer,

ENTENDU les explications du Maire indiquant que le prochain Comité Technique aura lieu le 5 septembre 2019,

D E C I D E

à l'unanimité des membres présents

20 mai 2019

- ◆ DE REPORTER la délibération sur le choix du mode de gestion du crématorium à une date postérieure au 5 septembre 2019.

2019 – 40

OBJET : VENTE DE LA PROPRIETE 3 RUE DU SOLEIL

Le Conseil Municipal,

VU la délibération en date du 26 mars 2018 concernant la vente à Habitat de l'III des terrains sis 3 rue du Soleil,

CONSIDERANT qu'Habitat de l'III prévoyait la construction de 12 logements sur ces terrains,

CONSIDERANT que le projet à été ramené à 6 logements,

PREND ACTE

- ◆ de la modification du projet d'Habitat de l'III sur les terrains sis 3 rue du Soleil.

2019 – 41

OBJET : LEVEE DE SERVITUDES DE PASSAGE DE CONDUITES D'EAUX PLUVIALES

Le Conseil Municipal,

VU l'existence en proximité de la nouvelle école maternelle d'une conduite d'eaux pluviales passant sur terrains privés,

VU les servitudes de passage, d'écoulement des eaux et d'entretien et de curage des fossés qui existent sur les parcelles où passe la conduite,

VU la réalisation d'une nouvelle conduite sur terrain communal qui remplace l'ancienne conduite,

CONSIDERANT dès lors que les servitudes grevant les parcelles privées où passe l'ancienne conduite n'ont plus lieu d'être,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents

Mme KELHETTER intéressée à l'affaire ayant quitté la salle pour le vote

- ◆ DE CHARGER le Maire de faire réaliser le levé topographique qui permettra de lever les servitudes devenues inutiles,
- ◆ D'AUTORISER la levée de ces servitudes,

20 mai 2019

- ◆ D'AUTORISER le Maire à signer les actes administratifs ainsi que tout document concourant à la levée de servitudes.

2019 – 42

OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG –
CONSEIL COMMUNAUTAIRE : FIXATION DU NOMBRE DE SIEGES ET REPARTITION ENTRE
LES COMMUNES MEMBRES

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents

VU la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales prévoyant de nouvelles règles en matière de répartition des sièges entre Communes membres au sein du Conseil Communautaire,

VU à ce titre, l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose notamment que le nombre de sièges et leur répartition peuvent être fixés selon deux modalités distinctes :

- par application des dispositions de droit commun prévues au II à VI de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- par accord local, dans les conditions prévues au I de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N° 19-23 du 25 avril 2019 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG statuant sur un accord local en la matière,

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur le Maire,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire,

ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

- ◆ l'accord local, issu de la délibération N° 19-23 du 25 avril 2019 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, fixant à 48 membres titulaires et 2 membres suppléants, le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG réparti, dans les conditions prévues au I de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme suit :

20 mai 2019

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
ALTORF	2	
AVOLSHEIM	1	1
DACHSTEIN	2	
DINSHEIM-sur-BRUCHE	2	
DORLSHEIM	3	
DUPPIGHEIM	2	
DUTTLENHEIM	3	
ERGERSHEIM	2	
ERNOLSHEIM-BRUCHE	2	
GRESSWILLER	2	
HEILIGENBERG	1	1
MOLSHEIM	10	
MUTZIG	6	
NIEDERHASLACH	2	
OBERHASLACH	2	
SOULTZ-les-BAINS	2	
STILL	2	
WOLXHEIM	2	
TOTAL	48	2

PREND ACTE

- ◆ que cette recomposition de l'organe délibérant de la Communauté de Communes, dont la Commune est membre, entrera en vigueur à l'occasion du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux,

AUTORISE

- ◆ Monsieur le Maire à accomplir tout acte et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

2019 – 43

OBJET : SELECT'OM – RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport d'activité annuel stipulant qu'il incombe au Président d'un Etablissement Public Intercommunal d'adresser chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

20 mai 2019

VU le rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés établi par le SELECT'OM pour l'exercice 2018,

Après avoir entendu les explications de Monsieur André AUBELE, Adjoint au Maire,

D O N N E A C T E

au Maire

- ◆ du rapport annuel 2018 susvisé.

2019 – 44

OBJET : DENOMINATION DE VOIES

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

CONSIDERANT l'intérêt culturel et historique de nommer la placette située à l'intersection entre rue Principale et rue Haute,

CONSIDERANT l'intérêt pratique de nommer le chemin communal menant au site de tri sélectif,

D E C I D E

à l'unanimité des membres présents

- ◆ DE NOMMER la placette : **Placette de la Liberté**,
- ◆ DE NOMMER le chemin : **Chemin de la Forêt**.

2019 – 45

OBJET : COMMUNICATIONS DIVERSES

- **Déménagement de l'ancienne école maternelle le 6 juillet 2019 et inauguration de la nouvelle école maternelle le 31 août 2019**

Le Maire informe des dates et dispositions prises pour le déménagement et l'inauguration et invite les conseillers municipaux à s'inscrire pour participer à ces événements.

- **Mise en place du compte personnel de formation des agents**

La délibération qui devra être prise par le conseil municipal pour respecter la réglementation en vigueur dans la fonction publique doit au préalable être présentée au Comité Technique du Centre de Gestion. Elle sera mise à l'ordre du jour après la tenue du Comité Technique le 5 septembre 2019.

- **Achats de terrains**

20 mai 2019

Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'acquérir les terrains suivants :

- Section 8 parcelle 501 et 247
- Section 9 parcelle 507 et 508

Les modalités éventuelles restent à définir.

▪ **Achats de terrains mis en vente par la SAFER**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la SAFER souhaite céder les terrains suivants et que la commune va poser sa candidature pour les obtenir :

Lieux-dits	Sections	Parcelles	Contenances
Breuschwald	09	62	2 a 34 ca
Breuschwald	09	63	13 a 76 ca
Neumatten	09	280	19 a 20 ca
Bach	06	29	12 a 86 ca
Bach	06	30	18 a 08 ca
Bach	06	31	12 a 35 ca
Total			78 a 59 ca

▪ **Achats d'un tracteur d'occasion**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'acheter un tracteur d'occasion à l'entreprise JOST.

▪ **Dates d'enquêtes publiques**

Le Maire informe le Conseil Municipal des dates des prochaines enquêtes publiques qui se dérouleront dans la commune :

- Enquête parcellaire complémentaire dans le cadre du Contournement Ouest de STRASBOURG : du 11 juin au 1er juillet 2019,
- Enquête publique unique préalable au déclassement d'une partie de l'avenue de la Concorde : du 24 juin au 9 juillet 2019.

Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE

NOM - PRENOM	PRESENT/ABSENT	SIGNATURE
PACOU Martin		
HERTLING Antoine		
AUBELE André		
WEISHAAR Anita		
NICOL Jean-Claude		
MAHOU Sonja		
CAESAR Monique	Absente excusée	
CLEMENT Joëlle		
DREYER Marlène		
DROUANT Eric	Absent	
FARQUE Claire		
GRAUSS Lucien	Absent	
GUERY Roman	Absent	
HOEHN Bertrand	Absent	
KELHETTER Marie-Claire		
KLEIN Jean-Marc		
MEIKATT Claude		
NOPPER Anne		
NOPPER Ghislaine		

20 mai 2019